



Technicien de maintenance

Objectif principal du poste :

Effectuer la maintenance préventive et corrective sur des installations en respectant l'image de marque de AMG (Réactivité, efficacité et sérénité) tout en fidélisant la clientèle.

Fonction :

Maintenance préventive :

- Vérifier les paramètres de fonctionnement de l'installation (visuel, sonore, avec outillage spécifique: manomètre etc...)
- Effectuer la maintenance préventive
- Faire remonter les informations liées à l'état de l'installation au Directeur et / ou au Responsable Technique

Dépannages :

- Diagnostiquer la panne
- Réparer la panne
- Suivre les mesures de préservation de l'environnement
- Effectuer la mise en route
- S'assurer que l'installation fonctionne correctement à la fin de l'intervention et faire remonter les informations liées à l'état de l'installation au Responsable Technique

Chez le client :

- Remplir et faire signer un bon de travail au client après chaque intervention
- Informer les clients sur les conditions d'utilisation des installations
- Appeler le Responsable Technique ou le secrétariat pour les tenir au courant de l'avancement des interventions
- Noter les éléments nécessaires pour l'élaboration des devis

Pour la société :

- Remettre les bons remplis et signés chaque semaine au responsable ainsi que les feuilles de suivi d'activité
- Informer le Responsable (mail, téléphone, WhatApps) en temps réel des dépannages à venir ou réalisés, des devis à réaliser, des matériels à commander afin de mettre à jour le listing des interventions.
- Informer le client d'un éventuel retard lors d'un rendez vous prie.

Moyens mis à disposition :

Matériels & de sécurité individuelle :

- Caisse à outils complète
- Casque
- Chaussures de sécurité
- Vêtement de protection
- Lunette de sécurité
- Gants
- Harnais

Au besoin Véhicule :

- S'occuper du bon état intérieur et extérieur du véhicule et signaler les incidents
Utilisation du véhicule uniquement pour les techniciens en dépannage

Indicateurs de réussite:

- Efficacité des interventions en dépannage (pas de 2ème passage sauf si il faut effectuer un devis)
 - Plainte ou félicitations du client suite au comportement ou à l'intervention du Technicien
 - Désir du client de vouloir toujours le même technicien
 - Contestation d'un bon de travail par rapport aux nombres d'heures passées chez le client ou à la qualité de la réalisation